



ÉTÉ 2022

PROJET PÉDAGOGIQUE



Accueil de loisirs
3-11 ans
De la commune de
Plöemel

Service Enfance et Vie Scolaire
ALSH de Plöemel
Rue des écoles, École du GROEZ-
VEN 56400
ÉTÉ 2022

Sommaire

1.	Le contexte.....	2
2.	Présentation de la structure	2
2.1	La commune de Ploëmel	2
2.2	Historique du projet ALSH.....	3
2.3	L'organisateur.....	3
2.4	Dates et horaires.....	3
2.5	Mode de fonctionnement	3
2.6	Le public.....	3
3.	Rappel du projet éducatif local.....	5
Mes intentions éducatives		5
4.	L'équipe et sa démarche pédagogique.....	6
4.1	Rôle du directeur.....	6
4.2	Rôle de l'animateur référent	6
4.3	Rôle de l'animateur	7
5.	Objectifs pédagogiques de l'ALSH et moyens mis en œuvre	8
6.	Les activités	9
7.	Une journée à l'accueil de loisirs	10
7.1	Les locaux.....	10
7.2	La vie quotidienne.....	10
7.3	Une journée type :	11
7.4	Les règles de vies	11
Mes souhaits.....		11
7.5	Les relations.....	11
8.	Séjour	12
3-5 ans	Calamity Jane à Languidic	12
6-9 ans	Calamity Jane à Languidic	12
9-11 ans	Camping de Keravel à Erdeven	13
Journée type d'un séjour		13
9.	L'évaluation.....	14
10.	Sécurité et Santé.....	14
10.1	En sortie.....	14
10.2	Problèmes de santé.....	14
Premiers soins		15
En cas d'accident.....		15
Maltraitance		15
11.	Drogue Alcool Tabac	16
12.	ANNEXE : Projet d'animation de la période en cours.	17

1. Le contexte

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), tel que défini par le cadre de l'Action Sociale et Familiale, constitue un **mode d'accueil collectif à caractère éducatif**, soumis à une déclaration préalable auprès de l'Etat. Son organisation et les dispositions relatives à l'encadrement des enfants sont fixées par décret, en vue de garantir la sécurité physique, affective et morale des mineurs accueillis.

Reposant sur une dimension éducative forte, l'ALSH a vocation de favoriser **l'éveil et l'épanouissement des enfants**, au travers d'activités et de temps collectifs.

Par le biais des loisirs, les enfants sont invités à prendre du plaisir, expérimenter, faire des découvertes par eux-mêmes, échanger et confronter leurs idées, ... Ces apprentissages et ces expériences se font dans une perspective de socialisation, sans obligation de réussite ni de production. La notion de « Temps libre » est placée au cœur du projet, afin que les enfants (accompagné par l'équipe d'animation) profitent à leur rythme, et selon leur choix, des possibilités que leur offre cet environnement. Les règles de vie établies pour le bon fonctionnement du groupe constituent l'espace de liberté de chacun et chacune.

Le projet pédagogique décline les orientations éducatives de l'organisateur. En l'occurrence, il précise au travers d'**objectifs pédagogiques** comment le Projet Educatif Local de la commune de Ploëmel est mis en œuvre dans le cadre de l'accueil de loisirs. Il décrit par ailleurs les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'ALSH.

2. Présentation de la structure

2.1 La commune de Ploëmel

Ploëmel est une commune rurale de 3077 habitants (INSEE en 2019), située dans le canton de Auray. Elle est membre de la communauté de commune AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique). Géographiquement, elle dispose d'une position centrale entre la ville d'Auray, les communes littorales (Erdeven, Etel, Carnac) et l'arrière-pays. Environ 350 enfants sont scolarisés dans deux écoles : l'école privée Sainte-Marie et l'école publique du GROEZ-VEN.

Sa population est à la fois composée de natifs, dont les familles sont installées depuis plusieurs générations, mais aussi de familles extérieures à la région. Ploëmel a en effet connu un nombre important de constructions ces dernières années. Un nouveau programme d'aménagement en cours, va contribuer à faire croître la population. Comme toutes les communes de Bretagne proches du littoral, la part des plus de 60 ans y est importante (environ 20%).

En termes de loisirs, Ploëmel est très dynamique, un grand nombre d'associations y œuvrent toute l'année, qu'elles soient sportives, culturelles, de création, etc.



2.2 Historique du projet ALSH

Les activités à destination des 8-14ans existent depuis 1998. Elles sont gérées par le CCAS (pendant toutes les vacances scolaires sauf Noël). En 2000, la collectivité a créé un poste d'animateur à temps complet. Aussi, en 2009, les élus souhaitant étendre l'offre de loisirs éducatifs aux jeunes enfants, mettent en place un ACM pour les 3-9 ans les mercredis et vacances scolaires, excepté celles de Noël. L'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public en prend la gestion.

L'accueil des 0-3 ans quant à lui est assuré par un réseau d'assistantes maternelles libérales dont la plupart sont réunies en association.

1^{er} Septembre 2012, échéance de la convention liant la commune à l'ADPEP, l'ACM est alors géré de manière communale, par le Centre Communale d'Action Sociale. Dans le Projet Educatif Local d'août 2009, la municipalité a indiqué les valeurs qu'elles souhaitaient soutenir :

- Assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune.
- Assurer un partenariat co-éducatif.

2.3 L'organisateur

L'organisateur de l'ALSH est le Service Enfance et Vie Scolaire, 1 allée Abbé Martin Kercret 56400 PLOEMEL.

2.4 Dates et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30.

2.5 Mode de fonctionnement

La restauration se fait sur place, dans la cantine de l'école juxtaposée à l'ALSH. Les repas sont livrés par la société Agora depuis l'année 2021/2022.

2.6 Le public

L'accueil de loisirs à une capacité d'accueil de 24 enfants de 3 à 5 ans, 36 enfants de 6 à 8 ans et 12 enfants de 9 à 11 ans, soit une capacité globale d'accueil de 72 enfants. Aussi, nous respectons les normes d'encadrement en vigueur, soit :

- 1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Baignade :

- 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur dans l'eau pour 8 enfants de + de 6 ans

Le surveillant de baignade ne compte pas.

Les caractéristiques des tranches d'âges sont :

Tranche d'âge	Caractéristiques de la tranche d'âge		
3 - 5 ans	<p>MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisitions motrices rapides • Bonne coordination du mouvement global spontané • Age de la « bougeotte », grand besoin d'activité <p>PSYCHOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comportement d'identification aux parents, mais aussi phase d'opposition avec refus de coopérer (phase du « non ») • Attention fragile, se réfugie dans le rêve. 	<p>SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétition avec les parents, « détachement des adultes » • Association avec des enfants du même âge mais jeux à règles individuelles • Alternance activité seul / groupe • Peu de différence de comportement entre filles et garçons 	<p>INDICATIONS PEDAGOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage technique exclu • Faciliter le libre apprentissage par mise en situation active de découverte • Proposer de nombreux jeux • Pas de mouvements de force ni immobilisation prolongée <p>Varier les activités, éviter trop de répétition</p>
6 - 11 ans	<p>MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affinement de la gestuelle globale • Toujours un grand besoin d'activité <p>PSYCHOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début de la période d'adaptation au concret • Développement de l'expérience et des connaissances • Attention volontaire mais toujours instable 	<p>SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début de la capacité à suivre des règles communes • Le « détachement » au monde adulte continu de s'affirmer tout en représentant un modèle, une référence à imiter. 	<p>INDICATIONS PEDAGOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage technique souhaité avec modération • Travailler, toujours sous forme de jeu, l'équilibration, la coordination et l'indépendance globale et segmentaire, le contrôle de la respiration, la structuration temporo-spatiale, la connaissance du schéma corporel, l'orientation, l'adresse <p>Education sensorimotrice diversifiée</p>

3. Rappel du projet éducatif local

Favoriser l'ouverture d'esprit, l'épanouissement individuel et collectif.

L'acquisition des savoirs (savoir-faire et savoir être) est l'une des conditions d'une bonne intégration sociale de l'individu. Pour favoriser la réussite de chaque enfant, il est souhaitable de leur permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques...) différentes activités, indispensables au développement personnel et à l'acquisition des savoirs.

Permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action, en impulsion des démarches de non exclusion, d'entraide et de solidarité.

Les notions de coopération, d'entraide, de prise en charge de responsabilités favorisent l'accès à la citoyenneté et la notion d'intérêt général. Il convient dans chaque espace éducatif, de mettre en place les conditions de la participation des enfants et d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leur espace de vie. Les actions mises en œuvre pourront constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

Mes intentions éducatives

Je souhaite que l'enfant devienne :

- Respectueux
- Autonome
- Curieux (d'apprendre et de découvrir de nouvelles choses)
- A l'aise dans sa relation aux autres

Dans la structure, je souhaite promouvoir deux notions essentielles : *le respect* et *la notion de plaisir*.

4. L'équipe et sa démarche pédagogique

L'accueil de loisirs est placé sous la direction d'une personne diplômée du BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Direction) ou équivalence, ou d'un diplôme équivalent. Les animateurs et animatrices sont pour leur part diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou de BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport) ou en cours de formation.

4.1 Rôle du directeur

➤ **Par rapport à l'organisateur.**

- Il fait remonter les informations au coordinateur ;
- Il a un droit de réserve ;
- Il met en œuvre les orientations politiques et éducatives de la ville en garantissant l'application du projet éducatif ;
- Il rédige et met en place le projet pédagogique.

➤ **Par rapport à la direction de sa structure et de son équipe.**

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il aide à la rédaction du projet d'animation en collaboration avec l'équipe
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel
- Il gère les relations avec les différents partenaires sur le terrain (prestataires de services, partenaires...)
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matériel)
- Il a un rôle de formation et de conseil auprès des animateurs ainsi que de suivi et de validation des stagiaires BAFA
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de sa structure
- Il est présent activement au moment de l'accueil et du départ des enfants

➤ **Par rapport aux familles.**

- Il est le principal interlocuteur des parents (pas de jugement et d'avis personnel sur les familles)
- Il assure un accueil et une écoute auprès des familles
- Il a une attitude correcte et adaptée.

4.2 Rôle de l'animateur référent

(En plus des missions spécifiques du référent, il garde les missions de l'animateur).

- Il accompagne le directeur dans l'application du projet pédagogique et d'animation
- Il assure le remplacement de la direction en son absence si nécessaire
- Il échange avec les parents sur la journée de leur enfant
- Il doit se tenir au devoir de réserve, pas de jugement et d'avis personnel sur les familles
- Il est présent activement aux moments de l'accueil et du départ en échangeant avec les parents
- Il est le référent auprès des familles en cas d'absence de la directrice.

4.3 Rôle de l'animateur

➤ **Par rapport à la direction.**

- Il doit être présent aux réunions et être force de proposition
- Il doit s'impliquer dans la mise en œuvre du projet pédagogique et d'animation
- Il doit être ponctuel et respecter l'organisation de la direction.

➤ **Par rapport aux enfants.**

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités et aux déplacements
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes en adoptant une attitude équitable avec tous
- Il doit avoir une tenue adaptée à l'animation et un langage approprié à la tranche d'âge
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes)
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Il gère complètement son activité : de la préparation au rangement (motivation, dynamisme, mène, nettoie...)

➤ **Par rapport aux collègues.**

- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Il est présent et participe activement aux réunions
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action (auto-évaluation)
- Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service...)
- Il sait se montrer solidaire notamment dans la mise en place de grands jeux et sur la vie quotidienne.

➤ **Par rapport aux parents.**

- Il échange avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à leurs demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- Il a un devoir de réserve, pas de jugement et d'avis personnel sur les familles
- Il est présent activement aux moments de l'accueil et du départ.

5. Objectifs pédagogiques de l'ALSH et moyens mis en œuvre

PRINCIPES EDUCATIFS	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MOYENS OPERATIONNELS	MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Favoriser l'ouverture d'esprit, l'épanouissement individuel et collectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'acceptation des différences, les valoriser et refuser l'exclusion. ➤ Développer chez l'enfant les capacités d'écoute, de discussion, de tolérance et de respect. 	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger et s'entraider en mettant en place des actions interculturelles et sportives. • Mettre en place des temps de partage en ALSH (grands jeux, « journée festive » ...). • Intégrer les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap en fonction des possibilités et des moyens. • Sensibiliser les enfants à différentes cultures par des activités, des thèmes. • Organiser des activités, des espaces, des temps, des projets de manière à susciter des interactions (échanges, communications, dialogues...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le matériel mis à disposition est revenu en bonne état ? • Est-ce que les enfants se respectent et ont respecté les animateurs ? • Les enfants se sont-ils mélangés entre les différents groupes ?
<p>Permettre aux enfants d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action, en impulsant des démarches de non exclusion, d'entraide et de solidarité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager l'enfant à prendre des décisions, des initiatives et l'amener à prendre conscience de ses actes. ➤ Favoriser l'expression des enfants sous toutes ses formes dans le respect de chaque individu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'enfant à participer volontairement aux tâches de la vie quotidienne. • Favoriser l'autonomie sur les tâches de la vie quotidienne (repas, hygiène, toilette...). • Permettre à l'enfant de proposer une activité et accompagner son activité. • Mettre en place des temps informels d'échange et de concertation. • Mettre en place un animateur polyvalent pour accompagner les enfants qui ne veulent pas participer aux activités mises en place par les animateurs ou qui souhaitent proposer des activités autres. • Permettre à l'enfant de s'exprimer soit individuellement ou en groupe. • Mettre en place des repères spatio-temporels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants ont-ils proposer des activités ? • Les enfants étaient-ils volontaires pour les tâches de la vie quotidienne ?

<p>Fidéliser le Public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner envie aux enfants de fréquenter la structure ➤ Permettre aux enfants de s'épanouir au sein de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la passerelle (CM1-CM2) c'est une tranche d'âge qui fait la transition entre le centre de loisirs et les loisirs jeunes. Elle participe aux activités avec les loisirs jeunes de temps en temps. • Activités plus adaptées à la tranche d'âge • Espaces dédiés à chaque tranche d'âge • Création de moment convivial autour d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les activités proposées étaient adaptées à la tranche d'âge ? • Y a-t-il eu une évolution de la fréquentation ? • Les enfants ont-ils apprécié les activités proposées ?
-----------------------------------	--	--	---

6. Les activités

L'accueil de loisirs est un espace de découverte d'activités nouvelles où les notions de plaisir et de bien-être sont essentielles.

La motivation des enfants est la clé de la réussite de l'activité proposée. Les animations doivent être adaptées à la tranche d'âges des enfants. Les équipes d'animateurs veilleront à ne pas proposer des activités irréalisables par les enfants, ce qui les mettraient en position d'échec ou "obligerait" les animateurs à faire à la place des enfants. A l'opposé, il ne faut pas se contenter d'activités uniquement occupationnelle ou dite de « consommation ». **Les activités doivent être originales, variées et de qualité.**

PROPOSER : En amont de l'activité, il est important que l'enfant ait la possibilité de proposer les activités qu'il a envie de faire.

CHOISIR : Chaque temps d'activité devra prendre en compte les besoins des enfants avec un équilibre entre activités sportives, manuelles et d'expression. Ensuite, il sera privilégié le système de multi activités : chaque animateur propose une activité et les enfants s'y inscrivent.

Plusieurs points doivent être pris en compte : **les besoins des enfants, leur âge, le temps imparti, le lieu, le matériel.**

Mise en place d'un séjour accessoire.

Un séjour accessoire est un moment éducatif important dans la vie de l'accueil de loisirs, il vise notamment :

- A **responsabiliser** et **développer l'autonomie** de l'enfant (partage des tâches de la vie quotidienne, proposition d'activités...).
- A **renforcer l'ouverture à l'autre**, au travers d'une gestion de la vie collective (socialisation de l'enfant).

7. Une journée à l'accueil de loisirs

7.1 Les locaux

L'accueil de loisirs fonctionne dans les locaux de l'école publique Groëz-Ven à Ploëmel. Nous disposons :

- ❖ D'un algeco pour organiser le bureau de la direction.
- ❖ D'une salle d'activités pour les grands.
- ❖ D'une salle d'activités pour les petits.
- ❖ D'une salle de repos.
- ❖ D'une cuisine pour le stockage des goûters.
- ❖ D'un local de rangement.

7.2 La vie quotidienne

Une journée à l'accueil de loisirs est rythmée par quatre temps principaux : l'accueil (matin et soir), les activités, le repas, les temps calmes / le repos.

- **L'accueil en ALSH (matin et soir).**

Le temps d'accueil est moment privilégié d'échange avec les familles, pour lequel l'équipe s'organise afin d'être disponible et à l'écoute des parents.

Le matin, il est important de donner à l'enfant l'envie de venir en ALSH et d'accompagner la séparation avec les parents ; d'autant que pour les plus jeunes, la fréquentation de l'ALSH peut constituer l'une de leurs premières expériences de vie collective. Les animateurs doivent donc prendre le temps de la médiation, en rassurant les parents sur la journée à venir et en accompagnant l'enfant vers les jeux, les livres et coins d'activités mis à disposition.

Le soir, un échange avec les parents permet de faire ressortir le déroulement de la journée de l'enfant, et d'aborder s'il y a lieu, en toute discrétion, des éléments particuliers.

- **Le repas en ALSH.**

Le déjeuner est un moment éducatif et d'échange avec les enfants. L'équipe d'animation contribue à faire de ce moment un temps de plaisir en dialoguant avec les enfants, en suscitant l'envie de manger et en invitant chaque enfant à goûter à tous les plats.

- **Les activités en ALSH.**

Chaque jour, l'équipe d'animation propose des activités diversifiées et adaptées à l'âge des enfants. Les enfants sont invités à participer aux activités organisées par l'équipe, toutefois ils ne sont pas dans l'obligation d'exercer l'activité proposée. De plus, des espaces de jeux sont mis à leur disposition en accès libre. Il importe avant tout que ces temps de loisirs constituent un véritable moment de détente, dans le respect des règles de vie.

- Les temps calmes / les repos en ALSH.

Le rythme de l'enfant doit être respecté. En fonction de leur état de fatigue, les enfants sont invités à faire une sieste, un simple temps calme ou se rassembler autour d'atelier (histoire, dessin, relaxation...). Pour les enfants qui choisissent de dormir, l'équipe veillera au respect du sommeil de chacun, par le biais d'un réveil échelonné.

7.3 Une journée type :

7h30 – 9h	Accueil des enfants – préparation du matériel pour les activités
9h – 9h30	Rangement des espaces / Rassemblement, discussions/ Proposition des activités et choix des activités par les enfants
9h30 – 11h30	Activités
11h30 – 12h	Jeux libres dans la cour de l'école puis passage aux toilettes, nettoyage des mains avant le repas.
12h – 13h	Repas
13h – 13h30	Temps calme / Repos (sieste pour ceux qui dorment jusqu' à 15h)
13h30 – 14h	Temps libre
14h – 16h	Activités
16h – 16h45	Goûter
17h – 18h30	Départ des enfants

7.4 Les règles de vies

Les règles de vie doivent être présentées aux enfants (ce qu'ils ont le droit de faire), la démarche doit être positive au maximum (je peux...). Les enfants comme l'équipe d'encadrement doivent être le garant de ce fonctionnement. Un affichage de ce règlement sera présent dans les salles d'activités.

Mes souhaits

Je souhaite que l'enfant soit capable de connaître et comprendre les règles mises en place :

- Les élaborer avec eux en choisissant et expliquant les règles négociables et celles non négociables.
- Permettre à chacun de les consulter en fonction de leur capacité à tous moments.
- Construire un support facile et ludique.

7.5 Les relations

L'équipe d'animation veillera particulièrement à une bonne communication avec les familles, le responsable enfance et vie scolaire, les prestataires et partenaires :

- Communication permanente avec les parents et les enfants sur les temps d'accueils et les temps informels.

- Relations avec le coordinateur enfance vie-scolaire dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet.
- Relations avec les prestataires de service ou de loisirs : médiathèque, équipements sportifs...
- Relations avec d'autres établissements de loisirs, socioculturels, écoles sur la commune ou à l'extérieur.
- Relation avec les partenaires institutionnels.
- Relations avec les représentants du tissu associatif.

8. Séjour

Durant les vacances d'été nous organisons 3 séjours.

3-5 ans Calamity Jane à Languidic

Le séjour se déroule sur 2 jours et 1 nuit, le groupe sera constitué de 8 enfants et 2 animateurs pour les encadrer.

Lors de ce séjour les transports seront assurés par les animateurs avec le mini-bus de la commune et la voiture du CCAS. Sur le site de Calamity Jane se trouve des tipis, de quoi se faire à manger, des jeux et activités destinés à divertir les enfants.

Programme :

	Lundi	Mardi
Matin	Départ 9h30 de Ploëmel Installation Briefing	Temps libre Rangement Nourrir les animaux
Après-midi	Vie des indiens Collier des indiens	Poney et maquillage Départ 16h30 Retour 17h à ploemel
Soir	Veillée	

6-9 ans Calamity Jane à Languidic

Le séjour se déroule sur 3 jours et 2 nuits, le groupe sera constitué de 12 enfants et 2 animateurs.

Le transport sera assuré par bus.

Programme :

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Départ 9h30 de Ploëmel Installation Briefing	Temps libre	Temps libre Rangement
Après-midi	Vie des indiens Collier des indiens	Poney et maquillage	Activités manuelles et maquillage ou parcours pédagogique Départ 16h30 Retour 17h à ploemel
Soir	Veillée	Veillée	

9-11 ans Camping de Keravel à Erdeven

Le séjour se déroule sur 5 jours et 4 nuits, le groupe sera constitué de 12 enfants et 2 animateurs pour les encadrer.

Lors de ce séjour les transports seront assurés par mini-bus et voiture du CCAS.

Des activités aquatiques sont prévues telle que paddle et kayak en mer.

Sur le camping nous serons hébergés en toile de tente. Nous avons 3 emplacements de disponible.

Nous possédons 1 tente cuisine et un marabout pour les repas.

Sur les temps libres nous avons la possibilité de participer aux activités du camping.

Programme :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Installation du camp	Stand up Paddle	Kayak en mer	Activités (Préparer par les animateurs)	Activités (Préparer par les animateurs)
Après-midi	Activités (Préparer par les animateurs)	Activités (Préparer par les animateurs)	Activités (Préparer par les animateurs)	Activités (Préparer par les animateurs)	Rangement du camp et nettoyage
	Discussions avec les enfants pour les activités				
Soir	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	

Journée type d'un séjour

Journée Type séjour	
7h30 – 9h	Réveil et petit déjeuner échelonner
9h – 10h	Temps Libre (rangement, nettoyage de tente, ...)
10h – 12h	Activités
12h – 13h	Repas
13h – 14h	Temps libre (vaisselle, ménage, ...)
14h – 16h	Activités
16h – 16h30 45	Goûter
17h – 18h30	Temps libre (rangement, ...)
18h30 – 19h30	Préparation du repas et Repas
19h30 – 21h	Veillée
21h – 22h	Coucher échelonner

9. L'évaluation

L'évaluation du projet s'effectue à plusieurs niveaux :

- L'évaluation du projet d'animation.

Elle porte sur les animations mises en place par l'équipe et sur sa démarche pédagogique, au regard des critères que l'équipe s'est fixée.

- L'évaluation de l'équipe.

Elle est réalisée à partir de la grille des fonctions et rôles de chacun. Elle implique tout au long de la période des échanges réguliers entre le directeur, son référent et ses animateurs. L'évaluation doit permettre tout au long de la période de vacances de questionner les pratiques professionnelles de chacun, dans l'intérêt des enfants accueillis.

Il est convenu qu'une réunion hebdomadaire (pendant les vacances scolaires) soit mise en place afin de faire une évaluation de la mise en œuvre du projet pédagogique. Pour cela, les animateurs devront développer la communication et peut-être des outils dans le but de faciliter la préparation des journées suivantes.

- L'évaluation du projet pédagogique.

Elle porte sur la réalisation des objectifs pédagogiques et sur les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Elle permet d'enrichir progressivement les pratiques et l'organisation de l'équipe, et de faire évoluer à terme le projet pédagogique. Des critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs) seront mis en place en début de période avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

- L'évaluation de l'animation

Elle est réalisée par les enfants de façon ludique, il nous donne leurs avis sur l'activités proposées (smileys, couleur, ...) avec l'aide des fiches d'activités. Cela leurs permet de développer un esprit critique.

10. Sécurité et Santé

10.1 En sortie

Quand un groupe part en sortie, l'animateur / animatrice doit :

- **Regarder la fiche où il est affiché tout ce qui est nécessaire pour les sorties.**
- Prendre la tablette avec la fiche sanitaire des enfants
- Prendre une trousse à pharmacie et les traitements spécifiques si besoin (**notamment les PAI**).
- Prendre de l'eau, crème solaire, casquette, téléphone portable.

10.2 Problèmes de santé

Un récapitulatif des enfants présentant des problèmes de santé est situé sur les tablettes et affiché dans l'Algeco.

Premiers soins

→ **Petites blessures et coupures** : Ne pas toucher avec les doigts (mettre des gants), désinfecter avec un antiseptique non colorant. Recouvrir la plaie par pansement.

→ **Contusions et bosses** : Appliquer une compresse à froid, pendant quelques minutes.

→ **Brûlures** : Passer sous l'eau froide pendant 10 minutes (ne pas faire couler l'eau directement sur la plaie).

→ **Saignement de nez** : Faire pencher légèrement la tête en avant, en appuyant sur la narine pendant quelques minutes et introduire dans la narine un morceau de compresse, si besoin (ne pas retirer tout de suite, attendre une demi-heure).

En cas de doute, ne pas hésiter à prendre l'avis du médecin régulateur du **SAMU (15)**. Une fois les soins effectués, préciser sur le registre de soins, les soins effectués sur l'enfant.

En cas d'accident

→ Rester calme.

→ **Protéger** le blessé et le groupe. Ne pas déplacer un blessé sauf en cas de danger imminent.

→ **Alerter le SAMU : 15 ou 112** (d'un téléphone portable). Un adulte alerte, le second reste avec le blessé. Dès que possible, faire éloigner le reste du groupe.

L'adulte qui alerte doit donner le plus de détails possible (lieu précis, numéro de téléphone, nom de l'adulte, nom, prénom et âge de l'enfant, localisation de la douleur, respiration, perte de connaissances, sueurs...).

Ne **jamais** raccrocher en premier. Il faut **absolument** laisser la ligne téléphonique libre en cas d'un rappel du SAMU.

La direction prévient les parents à partir d'une autre ligne téléphonique ou d'un téléphone portable.

→ **Secourir** : ne **jamais** donner à boire au blessé.

→ **Rassurer** le blessé, lui parler.

→ En cas de transfert à l'hôpital, un adulte accompagne l'enfant et reste à ses côtés jusqu'à l'arrivée des parents. **Se munir de la fiche sanitaire de liaison.**

Maltraitance

La révélation de la situation d'un enfant en danger est une obligation professionnelle. Un accueil de loisirs peut-être le témoin de maltraitance. La plus grande vigilance est demandée à l'ensemble de l'équipe.

Signaler, c'est protéger l'enfant.

En cas de doute sur la situation d'un enfant, chacun peut s'adresser au service Allo Enfance maltraitée en composant le **119**.

- **L'enfant maltraité** est celui qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.
- **L'enfant en risque** est celui qui connaît des conditions d'existence qui risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, ou son entretien, mais qui n'est pour autant pas maltraité.
- **Les enfants en danger** comprennent l'ensemble des enfants en risque et des enfants maltraités.
» (Site Internet www.allo119.gouv.fr)

11. Drogue Alcool Tabac

Toute détention et consommation de produits illicites sur l'accueil de loisirs est **strictement interdite**. La consommation d'alcool sur le centre de loisirs est **strictement interdite**. Quant à la cigarette, elle est interdite pendant les activités mais autorisée durant les pauses à condition de se créer un espace extérieur à l'écart des regards des enfants.

12. ANNEXE : Projet d'animation de la période en cours.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES <i>Choisir sur quels objectifs le projet d'animation se concentre sur la période donnée et apporte un complément</i>	MOYENS MIS EN ŒUVRES <i>Expliciter les moyens d'actions précis et complémentaires envisagés par rapport à ceux mentionnés dans le cadre du projet pédagogique.</i>	TRAVAIL DE L'EQUIPE D'ANIMATION <i>Comment l'équipe d'animation intervient.</i>	CRITERES D'EVALUATIONS <i>Moyens qualitatifs et quantitatifs mis en place pour évaluer le projet d'animation, et à fortiori le projet pédagogique.</i>
Favoriser l'acceptation des différences, les valoriser et refuser l'exclusion.			
Développer chez l'enfant les capacités d'écoute, de discussion, de tolérance et de respect.			
Encourager l'enfant à prendre des décisions, des initiatives et l'amener à prendre conscience de ses actes.			
Favoriser l'expression des enfants sous toutes ses formes dans le respect de chaque individu.			
Fidéliser les publics			